

Alerte en immigration – Échelle mondiale

Septembre 2025

États-Unis

Le département d'État des États-Unis publie de nouvelles instructions obligeant les demandeurs de visa de non-immigrant à présenter une demande dans leur pays d'origine

Sommaire

Le 6 septembre 2025, le département d'État des États-Unis (le « DOS ») a mis à jour ses instructions concernant la planification des entrevues en personne relatives aux demandes de visa de non-immigrant. Avec prise d'effet immédiate, les demandeurs de visa de non-immigrant sont tenus de prendre rendez-vous pour une entrevue dans une ambassade ou un consulat des États-Unis situé dans leur pays de nationalité ou de résidence. Cette nouvelle façon de faire marque un changement dans la politique du DOS, qui utilisait auparavant une approche intégrée à l'échelle mondiale et cherchait à tirer parti de la disponibilité des rendez-vous dans les pays tiers.

Les ressortissants de pays où le gouvernement américain n'exerce pas d'activités courantes de traitement des visas de non-immigrant doivent présenter une demande de visa auprès de l'ambassade ou du consulat des États-Unis désigné, sauf s'ils résident ailleurs.

Contexte et analyse

Le DOS incite depuis longtemps les demandeurs à se présenter à leurs rendez-vous pour l'obtention d'un visa de non-immigrant dans leur pays de résidence ou de nationalité. Toutefois, dans les faits, de nombreux demandeurs ont planifié des entrevues dans des pays tiers pour diverses raisons, y compris les longs délais d'attente, le travail ou des voyages prévus dans un pays tiers et les retards accumulés dans les consulats. Les non-immigrants qui résident déjà aux

États-Unis, en particulier, devraient miser sur les généreuses politiques relatives aux demandes de visa de ressortissants de pays tiers présentées aux postes consulaires au Canada et au Mexique en raison de leur proximité. La nouvelle politique pourrait accroître la disponibilité des rendez-vous au Canada et au Mexique, surtout pour cette raison, bien que les résidents et les ressortissants de ces pays aient toujours bénéficié d'un traitement prioritaire.

Les instructions mises à jour du DOS éliminent cette pratique, en obligeant les demandeurs à fournir une preuve de résidence dans le pays où ils font la demande, sauf s'ils sont des ressortissants de pays où les demandes de visas de non-immigrant ne sont pas traitées. En pareil cas, des postes consulaires ont été désignés (p. ex. les ressortissants afghans doivent présenter une demande à Islamabad). Le DOS a publié une liste des emplacements désignés (en anglais seulement) à l'intention de ces ressortissants, qui peut être consultée [ici](#).

Les instructions mises à jour s'appliquent de façon générale aux catégories de visas de non-immigrant, y compris les visas d'affaires, de travail, d'étudiant et de visiteur. Bien que des exceptions demeurent, elles sont limitées et laissées à la discrétion des services consulaires. Le DOS a précisé que cette mise à jour ne s'applique pas aux demandeurs de visa diplomatique. De plus, la section consulaire peut continuer d'exercer son pouvoir discrétionnaire d'accepter des demandeurs non-résidents, mais ces cas seront sans doute limités à des circonstances exceptionnelles, comme des besoins humanitaires ou des objectifs impérieux en matière de politique étrangère.

Les demandeurs et leurs employeurs doivent examiner attentivement ce changement pour s'assurer de s'y conformer et éviter les retards. Le DOS a indiqué que, en règle générale, les rendez-vous existants pour les visas de non-immigrant ne seront pas annulés.

Conséquences

Les demandeurs doivent planifier maintenant leur présence à une entrevue dans leur pays de résidence ou de nationalité, ce qui peut entraîner du temps de déplacement important et de longs délais d'attente. Toute tentative pour prendre un rendez-vous dans un pays tiers peut se solder par une annulation ou un refus de service.

Les sections consulaires ne sont pas tenues d'accepter les demandeurs non-résidents, et les frais de demande ne sont pas remboursables si une entrevue est refusée ou annulée en raison du non-respect de la politique. Dans son annonce, le DOS informe également les demandeurs qui prennent rendez-vous pour une demande de visa de non-immigrant à l'extérieur de leur pays d'origine qu'ils « pourraient trouver qu'il est plus difficile d'être admissible à un visa ».

Comme il a été mentionné précédemment, le DOS a indiqué que les rendez-vous existants ne seront pas, en règle générale, annulés, mais il est conseillé aux demandeurs dont les dossiers sont en attente de confirmer leur lieu de traitement désigné et de préparer la documentation attestant le lieu de résidence s'ils présentent une demande à l'extérieur de leur pays de nationalité. La politique comporte peu d'exceptions. Les demandeurs qui souhaitent bénéficier de telles exceptions doivent être prêts à présenter des éléments probants convaincants. Les demandeurs pourraient devoir réévaluer leurs projets de voyage afin d'éviter des perturbations.

Nous continuerons de surveiller la situation et de communiquer son évolution. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Batia Stein, associée

+1 416 943 3593

batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée

+1 416 943 2944

marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée

+1 416 943 5411

melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP

Sharon Mehlman, associée

+1 858 404 9350

sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée

+1 713 750 1068

dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Sinead Hunt, chef d'équipe et avocate senior

+1 514 874 4326

sinead.hunt@ca.ey.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n°002898-25Gbl

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.